

CONDITIONS GENERALES

HEBERGEMENT ET GESTION DE DOMAINES

CONTRAT D'HEBERGEMENT DE SITE INTERNET

OBJET

L'objet du présent contrat concerne l'hébergement du (des) site(s), comme indiqué sur le contrat.

Dont le propriétaire est le client, tel que défini en page 1 du présent contrat.

Le contrat définit une prestation de services informatiques concernant la location d'espace disque et de bande passante permettant l'accessibilité de son site via le réseau Internet.

L'hébergement comprend La mise à disposition au client du volume de stockage de données nécessaire.

La mise en œuvre des moyens permettant la surveillance du bon fonctionnement du centre serveur.

L'accès à un outil statistique. 2ilog s'engage à réaliser les sauvegardes nécessaires pour préserver le contenu du site web.

2ilog s'engage à mettre à disposition un *login* et un mot de passe permettant au client d'assurer la mise à jour ou les modifications de son site Internet.

2ilog propose l'utilisation d'un site d'outil statistique.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client est seul responsable des données hébergées sur son site.

Le client garantit l'hébergeur contre tout recours ou réclamation de toute personne en lien avec le contenu ou l'utilisation du site.

Le client s'engage à respecter sur son site les lois et règlements en vigueur en France, notamment ceux relatifs à l'information, à la protection des mineurs, à la propriété intellectuelle et au commerce.

Le site Internet du client ne doit pas permettre l'accès à d'autres sites comportant un contenu pouvant porter atteinte à l'image de l'hébergeur.

Le site Web doit se conformer au(x) lois(s) en vigueur en France et dans son pays d'origine concernant la confidentialité, l'informatique, les contenus des fichiers et bases de données, les libertés.

De plus le site Internet de devra pas contenir de près ou de loin des informations associées à la diffamation et à l'injure, à la reproduction, représentation ou diffusion de produit ou œuvre sous copyright, à favoriser la délinquance ou l'exploitation d'éléments pornographique à l'encontre de mineur, à inciter ou favoriser le racisme, l'antisémitisme ou tout autre négation portant atteinte à des religions, peuples, minorités ou ethnies. Le client garantit la société **2ilog** contre toute action menée par quiconque en relation directe ou indirecte avec le site Internet hébergé.

De plus le client abandonne tout recours à l'encontre de la société **2ilog**

HORAIRE DE HOTLINE

Le client peut contacter le service technique selon les modalités suivantes :

Durant les jours ouvrés : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au 02.33.42.38.12 ou par mail info@objectif-multimedia.com

En dehors des jours ouvrés ou en dehors des horaires définis ci-dessus, l'intervention sera facturée à l'heure au taux horaire de 75 € HT (toute heure débutée sera due).

Un numéro d'astreinte sera indiqué sur le répondeur de Objectif Multimédia : 02.33.42.38.12, pour contacter un technicien.

EXCLUSION

Sont exclus des prestations d'hébergement :

les frais engendrés par la création de sites

les frais de télécommunications liés au téléchargement de fichiers par le client.

CONTRAT DE GESTION D'UN NOM DE DOMAINE

OBJET :

L'objet du présent contrat est la gestion du ou des nom(s) de domaine comme indiqué sur le bon de commande.

Dont le propriétaire est le client, tel que défini en page 1 du présent contrat.

L'entretien d'un nom de domaine est facturé tous les ans à la date anniversaire de la réservation.

CONDITIONS GENERALES A LA GESTION D'UN NOM DE DOMAINE :

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une période initiale d'un an à compter du premier jour du mois suivant sa date de souscription. Il peut être résilié par l'une des parties à tout moment, à l'issue de la période initiale d'un an et moyennant un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

La société **2ilog** s'engage à réserver un nom de domaine dans la mesure où le nom n'a pas déjà fait l'objet d'une réservation.

Pour les dépôts de nom de domaine en ".fr", le client s'engage à fournir un extrait du Registre du Commerce (K-Bis de moins de 3 mois) et le formulaire d'engagement **AFNIC** signé et fourni par **2ilog**. La société **2ilog** s'engage à réserver un nom de domaine sous réserve du règlement du montant de la réservation.

CONDITIONS GENERALES

DUREE ET PERIODICITE

Sauf conditions commerciales particulières, le contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une période initiale d'un an à compter du premier jour de sa mise en ligne.

Le contrat est reconductible d'années en années par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties par courrier recommandé envoyé à l'autre partie deux mois au moins avant la date anniversaire du contrat.

La date d'anniversaire prendra effet le premier ou le quinze du mois suivant la date de signature du contrat.

TARIFS

Les tarifs sont révisables annuellement. La société **2ilog** s'engage à en informer le client par courrier.

En cas de désaccord sur le nouveau tarif, le contrat pourra être résilié de plein droit par le client, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client s'engage à régler les factures au plus tard 30 jours suivant la date de facturation.

Passé ce délai **2ilog** se réserve le droit de suspendre voir de stopper le ou les services proposés.

L'hébergement sera réglé suivant le mode retenu dans le présent contrat. Dès réception du contrat dûment rempli et signé, une facture sera éditée puis fournie au client indiquant le prix des prestations et autre valeur annexe puis le service d'hébergement sera mis en place.

En cas d'impayé, la société **2ilog** se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre définitivement le ou les services après l'envoi d'un courrier en recommandé et un délai de 20 jours après l'envoi du dit courrier.

SUSPENSION ET RESILIATION

La société **2ilog** se réserve le droit de suspendre sans préavis l'hébergement ou de résilier le présent contrat, sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité : en cas d'utilisation anormale du service, de divulgation au travers du serveur de données contraires à la loi en vigueur en France et dans la Communauté Européenne ou contraires aux bonnes mœurs

en cas de non-paiement des factures à leur échéance

en cas de force majeure. Toutes les sommes restant dues par le client sont exigibles immédiatement.

Le client ne peut résilier le présent contrat pendant la durée initiale d'un an, sauf en cas de force majeure telle que définie par les Tribunaux français.

Le contrat peut être résilié par l'une des parties à tout moment, à l'issue de la période initiale d'un an et moyennant un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que le client puisse se prévaloir d'un remboursement des sommes versées. 2ilog se réserve le droit d'interrompre le service et ainsi la consultation du site Internet pour gérer la maintenance des matériels sans que cette durée ne nuise à l'utilisation du site.

Les arrêts prolongés seront communiqués au client par courrier électronique ou téléphone avec un justificatif.

2ilog ne sera responsable des problèmes liés à l'accès au serveur du à l'engorgement ou à un ralentissement du trafic sur l'Internet.

CESSIBILITE DU CONTRAT

La société **2ilog** se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat. Le client serait alors prévenu par lettre recommandée.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales et particulières, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Cherbourg, sauf en cas de litige avec les non commerçants, pour lesquels les règles de compétence légale s'appliquent. Toute convention d'hébergement ne sera active que lorsque le client aura accepté la totalité des conditions de ce contrat.